

L'enseignement privé en Afrique subsaharienne

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ
COMME ENJEU DE
POLITIQUE PUBLIQUE
POUR L'AFRIQUE
SUBSAHARIENNE

Au regard de leurs engagements en matière d'éducation, de leur situation éducative actuelle et des nombreux défis pour l'avenir, la question de l'enseignement privé apparaît très clairement comme une problématique essentielle pour les pays d'Afrique subsaharienne. Etant donné la situation de l'enseignement privé, un certain nombre d'opportunités mais également de risques sont à intégrer afin de mieux l'associer aux efforts éducatif des pays de la région.

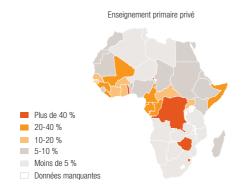
Malgré les engagements des États en faveur d'une éducation de qualité pour tous et des progrès importants faits au cours de la dernière décennie, la situation éducative de l'Afrique subsaharienne reste très problématique, tant en termes d'accès, de qualité que d'équité. De fortes contraintes budgétaires, organisationnelles et institutionnelles existent, alors même que ces pays font face à une forte augmentation et à une diversification de la demande éducative. Dans le contexte actuel, la question de l'enseignement privé se pose très clairement et tous les pays d'Afrique subsaharienne sont amenés à s'interroger sur les potentialités et les risques liés à cet acteur. L'atteinte des objectifs de scolarisation primaire universelle, les enjeux liés au développement de l'enseignement post-primaire, la qualité et la pertinence des enseignements, l'équité de l'offre éducative et la soutenabilité financière du système éducatif pourraient ainsi potentiellement bénéficier d'une meilleure association avec le secteur privé (Patrinos et al., 2009). Un certain nombre de risques importants sont cependant à prendre en compte quant au développement de l'enseignement privé, tout particulièrement en ce qui concerne l'équité et la qualité (Meuret et al., 2001). Tout en cherchant à s'adjoindre l'enseignement privé pour atteindre ces objectifs, les États d'Afrique subsaharienne sont donc amenés à chercher des réponses adaptées aux faiblesses et aux dangers inhérents au développement de l'enseignement privé.

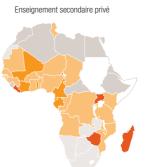
Étude complète téléchargeable sur : http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/ PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/ A-savoir/22-A-Savoir.pdf





EFFECTIFS DES CYCLES PRIMAIRE ET SECONDAIRE SCOLARISÉS DANS LE PRIVÉ EN POURCENTAGE DES EFFECTIFS TOTAUX, **MOYENNE 2000-2009**





SOURCE : auteur, à partir des données UNESCO (2011)

Le niveau de développement de l'enseignement privé en Afrique subsaharienne

Dans les faits, l'enseignement privé est un acteur incontournable de la scène éducative de la plupart des pays de la région. En moyenne, dans les pays d'Afrique subsaharienne, ce sont 60 % des élèves scolarisés au pré-primaire, 15 % de ceux scolarisés au cycle primaire et 21% de ceux scolarisés au cycle secondaire qui sont pris en charge par des opérateurs éducatifs privés. Avec près de 22 millions d'enfants pris en charge au total dans la région, la part de l'enseignement privé est donc loin d'être négligeable. Par rapport aux autres régions du monde, les pays d'Afrique subsaharienne scolarisent toutefois une part plus faible d'élèves du primaire et du secondaire dans le privé. Au niveau du continent, les pays du sud et du nord de l'Afrique scolarisent une proportion moins importante d'enfants dans le privé que les pays d'Afrique de l'Ouest, de l'Est ou encore d'Afrique centrale. Si, au cours de la dernière décennie, l'enseignement privé a augmenté, depuis 30 ans en revanche, la part du privé a largement diminué pour le primaire.

La situation de l'enseignement privé en Afrique subsaharienne

La frontière entre public et privé, dans le domaine de l'éducation, est une notion beaucoup plus floue qu'il n'y paraît (Kitaev, 2007; LaRocque, 2008). L'enseignement privé peut se définir comme tout établissement contrôlé et géré par une entité autre que gouvernementale, laissant ainsi ouvert un grand nombre de combinaisons de ressources publiques et privées. Les institutions d'enseignement privé

forment donc une catégorie extrêmement hétérogène, avec des différences importantes sur la vocation, le lien à la religion et la reconnaissance par l'État. L'offre d'enseignement varie fortement selon les contextes et la catégorie de l'établissement. L'enseignement privé est généralement plus concentré géographiquement dans les zones urbaines, et couvre simultanément plus de cycles éducatifs que les établissements publics. Les ressources humaines, matérielles et pédagogiques diffèrent selon les contextes et les catégories d'enseignement privé. De même, l'encadrement et les financements, que ce soit de l'État, des organisations représentatives de l'enseignement privé, des parents d'élèves ou d'autres acteurs, varient fortement. En termes de résultats, les établissements confessionnels implantés depuis longtemps dans les pays d'Afrique subsaharienne sont souvent les meilleurs au regard d'établissements laïcs de qualité moindre. Si certaines études vont dans le sens d'une meilleure efficience des établissements éducatifs privés, les preuves empiriques sont cependant encore limitées, et des recherches plus poussées s'avèrent nécessaires dans le contexte spécifique de l'Afrique subsaharienne (Lewis et Patrinos, 2012).

La modernisation des politiques publiques relatives à l'enseignement privé en Afrique subsaharienne

L'initiative privée peut constituer un fort potentiel dans le domaine éducatif. Le diagnostic de la situation actuelle de l'enseignement privé dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne révèle toutefois la nécessité de moderniser les politiques publiques relatives à l'enseignement privé

Dans le contexte actuel, la question de l'enseignement privé se pose très clairement et tous les pays d'Afrique subsaharienne sont amenés à s'interroger sur les potentialités et les risques liés à cet acteur.



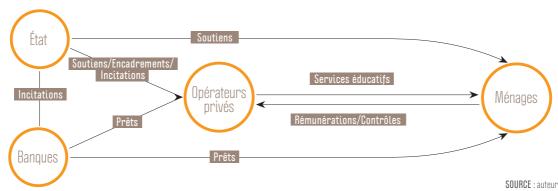
ROHEN D'AIGLEPIERRE

ECONOMISTE ET CHERCHEUR ASSOCIÉ FERDI ET CERDI

Les recherches de Rohen d'Aiglepierre portent sur les partenariats publics-privés et l'investissement du privé dans l'éducation, l'exclusion scolaire et les outils de promotion de l'équité scolaire, le choix éducatif et l'efficience des établissements éducatifs ainsi que sur l'efficacité de l'aide internationale à l'éducation. Dans ce cadre, il collabore régulièrement avec diverses organisations internationales très actives sur ces questions (UNICEF, AFD, Banque mondiale), et au sein de plusieurs ministères de l'Education (Madagascar, Burkina Faso).



LES ACTEURS CLÉS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET LES LIENS QUI LES UNISSENT



(LaRocque, 2008 ; Patrinos et al., 2009). Afin d'agir pour moderniser les politiques publiques relatives à l'enseignement privé dans la région, il s'avère ainsi nécessaire de comprendre le fonctionnement du système, les acteurs clés et les liens qui les unissent.

▶ Soutenir l'État : le chef d'orchestre

Les objectifs de l'État sont à la fois l'amélioration de l'accès, de la qualité, de l'équité et de la soutenabilité financière de son système éducatif. Pour ce faire, il devrait pouvoir, à la fois, encadrer et inciter le développement de l'enseignement privé. Au niveau stratégique, l'État devrait pouvoir intégrer l'enseignement privé dans sa politique éducative globale, lui attribuer une place formellement définie et des objectifs de performance. Un véritable partenariat devrait être instauré, le rôle et les responsabilités de chacun des acteurs devant être clairement définis. L'État pourrait ainsi cibler certains de ses soutiens à l'enseignement privé afin de remplir ses objectifs sociaux; un cadre d'incitations serait donc à concevoir. Un régime de subvention approprié, transparent et prévisible, assorti de dispositions fiscales incitatives, pourrait être adopté pour certains opérateurs privés. Concernant l'environnement financier, des incitations aux prêts et des dons à l'enseignement privé pourraient être mis en place pour favoriser l'investissement. Au niveau législatif et réglementaire, une clarification, voire une simplification des textes de loi régissant l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement privé permettrait un meilleur développement des institutions privées d'enseignement. Sur le plan organisationnel, les structures de l'État chargées du contrôle et de l'encadrement de l'enseignement ainsi que de la formation privée devraient être largement renforcées et pouvoir disposer des moyens nécessaires à leur mission. Enfin, des informations fiables et disponibles sur l'enseignement privé devraient pouvoir être produites et mises à disposition de tous.

▶ Soutenir les banques : les appuis financiers

Le secteur de l'enseignement privé a un important besoin de capitaux pour lancer ses activités. Ainsi, un secteur financier performant et sensibilisé à l'intérêt d'investir dans ce domaine permettrait de dynamiser et d'améliorer l'enseignement et la formation privés. En effet, avec les aspects réglementaires, c'est le manque de ressources financières qui handicape le plus le développement de ce secteur. Des appuis ciblés sur les banques aideraient à lever ces contraintes. Une phase d'expérimentation et d'apprentissage pourrait être nécessaire aux institutions financières pour les convaincre de l'intérêt de ce type d'investissement. Une couverture des risques liés à cette phase serait le moyen d'aider les banques à dépasser les craintes d'investir dans ce secteur. Ces soutiens prendraient la forme d'aides techniques ponctuelles ou encore d'instruments financiers appropriés, comme des prêts ou un fonds de garanties.

▶ Soutenir les opérateurs privés : l'offre

Une vraie demande d'appui pourrait exister de la part des opérateurs privés, à plusieurs niveaux. Des formations

EN MOYENNE, DANS LES PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE



15%
DE CEUX DU PRIMAIRE

21%
DE CEUX DU SECONDAIRE

ONT ÉTÉ PRIS EN CHARGE PAR DES OPÉRATEURS ÉDUCATIFS PRIVÉS,



SOIT PRÈS DE

22 millions





pédagogiques pour les enseignants, mais aussi de gestion et de comptabilité pour les directeurs et le personnel administratif, auraient une forte incidence sur le secteur. Des soutiens aux fondateurs d'écoles privées, pour les aider notamment à constituer un dossier de demande de prêt, auraient aussi un effet de levier. L'accès à des prêts ou à des financements publics étant l'une des grandes difficultés auxquelles est confronté le secteur, des prêts à des conditions préférentielles, contractés auprès de banques locales, voire des subventions pour la création d'établissements d'enseignement privé, accroîtraient le développement du secteur éducatif privé. Une mise à disposition, au travers de concessions pour des terrains, voire des bâtiments, permettrait le démarrage d'initiatives privées. Ces prêts ou dons pourraient être conditionnés à une formation préalable du fondateur ou à la mise en place d'un cahier des charges. Des activités de fund raising, d'encouragement de l'investissement philanthropique des opérateurs privés vers les ONG internationales, les fonds philanthropiques ou les anciens élèves, pourraient être initiées ou professionnalisées. La création ou le renforcement des associations représentatives des opérateurs privés serait une condition nécessaire au bon fonctionnement du secteur. Une coordination avec le secteur professionnel permettrait une meilleure adéquation de l'offre éducative privée avec la demande du marché de l'emploi. La mise en place de réseaux transnationaux pourrait encore permettre des économies d'échelles et une diffusion des innovations. Enfin, la mise à disposition d'outils de gestion, de systèmes d'informations ainsi que d'outils pédagogiques devrait être facilitée pour les opérateurs privés travaillant dans le domaine de l'éducation. Finalement, l'objectif devrait être ici de susciter l'entreprenariat dans le secteur de l'éducation et de la formation, et donc de créer un environnement favorable à son développement.

▶ Soutenir les ménages : la demande

S'il existe une véritable demande d'enseignement privé de la part des ménages, c'est bien évidemment la contrainte financière qui pose souvent problème. Divers outils de l'État ou de ses partenaires pourraient, dans un souci d'équité lorsque l'offre publique est insuffisante, permettre l'accès des ménages à faible revenu aux établissements éducatifs privés. Des prêts ou des bourses pour les étudiants méritants, voire la création de bons éducatifs offerts aux ménages à faible revenu, seraient des outils envisageables. Le soutien à des organismes de microfinance travaillant dans ce domaine serait aussi une voie possible. Une obligation, imposée sous forme de quota aux établissements d'enseignement privé, de scolariser un certain nombre d'élèves à faibles revenus et ne payant pas les droits d'inscription, constituerait un moyen de forcer l'entrée dans ces établissements, la contrepartie étant l'obtention de subventions publiques. Enfin, les associations de parents d'élèves du privé pourraient être développées et soutenues pour servir au contrôle des activités des opérateurs privés.

Conclusion et recommandations

Étant donné les enjeux futurs du développement des systèmes éducatifs d'Afrique subsaharienne, il est essentiel de se poser clairement la question de l'enseignement privé et de son articulation avec l'État. En collaboration avec leurs partenaires locaux et internationaux, les ministères de l'Éducation des pays d'Afrique subsaharienne devraient moderniser les politiques publiques relatives au secteur privé, créer un environnement financier favorable, structurer et renforcer l'action des opérateurs privés, et tenter enfin d'instaurer un cadre de partenariat entre l'État, les banques, les opérateurs privés et les ménages. Si depuis bien longtemps le secteur privé s'est impliqué dans les questions éducatives en Afrique subsaharienne, il convient maintenant de mieux le prendre en compte et de guider son développement pour une amélioration de l'accès, de la qualité, de l'équité et de la soutenabilité financière des systèmes éducatifs de la région.

• RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES •

KITAEV, I. (2007), "Education for All and Private Education in Developing and Transitional Countries", in Private Schooling in less Economically Developed Countries: Asian and African Perspectives, Oxford studies in comparative education, Prachi Srivastava et Geoffrey Walford, Oxford.

LAROCQUE, N. (2008), "Contracting for the Delivery of Education Services: A Typology and International Examples", Research report, CfBT Education Trust.

LEUIS, L. ET H.A. PATRINOS (2012), "Impact Evaluation of Private Sector Participation in Education", Research report, CfBT Education Trust.

MEURET, D., S. BROCCOLICHI ET M. DURU-BELLAT (2001), «Autonomie et choix des établissements

Scolaires: finalités, modalités, effets », Les Cahiers de l'IREDU, n° 62.

PATRINOS, H.A., F.B. BARRERA-OSORIO ET J. GUAQUETA (2009), The Role and Impact of Public-Private
Partnership in Education, Banque mondiale, Washington, DC.

UNESCO (2011), Données mondiales de l'éducation, Institut des statistiques, 7º édition.

QUESTION DE DÉVELOPPEMENT est une publication du département de la Recherche de l'AFD qui présente les synthèses des études, évaluations et recherches initiées ou soutenues par l'AFD.

Cette série a pour objectif de résumer le questionnement, la démarche, les enseignements et les perspectives de l'étude présentée. Ce faisant, elle vise à ouvrir de nouvelles pistes d'action et de réflexions. Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires .

Directrice de la publication : Anne PAUGAM . Directeur de la rédaction : Alain HENRY . Agence Française de Développement : 5, rue Roland Barthes - 75598 Paris Cedex 12 .

Dépôt légal : octobre 2013 . ISSN : en cours . Conception, réalisation : NOTE

